

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 1727

AMENDEMENT

présenté par

M. Delautrette, Mme Abadie-Amiel, Mme Liso, M. Falorni et Mme Leboucher

ARTICLE 9

À l'alinéa 7, après le mot :

« convient »,

insérer les mots :

« avec elle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.